



# BIEN VIVRE ENSEMBLE

Mai 2022

## **Informations MAIRIE :**

### Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h

Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : [mairie.audrieu@orange.fr](mailto:mairie.audrieu@orange.fr) - Tél : 02 31 80 21 51

- par courrier : 5 rue du Moutier

Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu

M. Philippe GAUTIER, 1<sup>er</sup> adjoint : 06 10 47 47 65

M. André VERGER, 2<sup>ème</sup> adjoint : 07 72 14 70 11

Mme Gaëlle BERNARD, 3<sup>ème</sup> adjoint : 06 85 40 96 55

## **VIE QUOTIDIENNE**

### **Nouvelles du conseil :**

Mme Valcke Eléna, conseillère municipale, a démissionné pour raison personnelle.

M Charaoui Jérôme est le suivant de liste.

En l'absence du maire, c'est Monsieur Philippe GAUTIER, 1er adjoint, qui continue d'assurer les fonctions du quotidien.

### **Permanence des élus le samedi de 10h à 12h :**

En mai : 7, 14, 21 et 28 // en juin : 4, 18 et 25 // en juillet : 2

### **Fermeture mairie :**

La mairie sera fermée les 13, 16, 27 et 30 mai.

### **Démarches administratives :**

#### **Procurations :**

Depuis le 03 janvier 2022, il est possible d'établir les procurations par **télé-procédure** sur le site « <https://www.maprocuration.gouv.fr> » qui est directement relié au Répertoire Electoral Unique (R.E.U.) pour que l'Etat puisse contrôler le nombre de procurations établies envers un mandataire.

De plus, l'article 112 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité », entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour l'établissement des procurations de vote, **SUPPRIME** la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune. Le mandant et le mandataire ne seront donc plus nécessairement inscrits dans la même commune.

#### **Autorisations d'urbanisme :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme est mise en place. Vos projets de travaux peuvent être déposés sur le guichet unique de dépôt : [urba-demat.ter-bessin.fr](http://urba-demat.ter-bessin.fr)

« **Un guide d'utilisateur** » peut vous être communiqué sur demande (par mail ou sur place à la mairie).

#### **Carte de déchetterie :**

Demande de première carte, vol, perte, déménagement ou dysfonctionnement :

[www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr)

## Election 2022 :

### Elections Législatives :

Dimanche 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h dans la salle du conseil de la mairie.  
Vous munir d'une pièce d'identité, de votre carte d'électeur, d'un stylo et d'un masque.  
Le passage dans l'isoloir est obligatoire.

### Adressage : (numérotation des habitations)

Afin de faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, la dénomination des rues ainsi que les numéros de chaque habitation de la commune ont été revus.

Ces modifications sont consultables sur le site national des adresses : [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr)

**Attention votre adresse postale a peut-être changé !**

### Collectéa :

Des bacs jaunes vont vous être fournis au second semestre en remplacement des sacs jaunes.  
Un courrier vous expliquant les modalités de distribution vous sera transmis en amont.

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i)

Tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U.i, un registre de concertation est mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

### Animations, Jeunesse :

- 5 juin, salon du livre organisé au château d'Audrieu de 9h à 18h par Tilly 44.
- 25 juin, ST JEAN organisé par le comité des fêtes.
- 2 juillet, fête des écoles.
- 3 juillet, tournoi de foot organisé par la JS Audrieu.

BAFA et BAFD : pour tous renseignements, contactez Lise Deparis au 06 42 47 42 81 (participation financière des Francas du Calvados et de la municipalité d'Audrieu).

A ce jour, participation d'une aldérienne

### Cérémonies

Armistice 1945 : rendez-vous le 8 MAI à 15 h au monument aux morts de l'ancienne mairie.

Libération d'Audrieu : rendez-vous le 11 JUIN à 11h à la mairie.

### Nos amis les bêtes :

Nous vous rappelons que des sacs sont mis à disposition près des commerces, pour ramasser les déjections des animaux sur les voiries, les trottoirs ET sur les espaces verts.

😊 *Un geste simple pour laisser la commune propre.*

🐾 Pour rappel : Les chiens sont interdits dans le cimetière, à l'aire de jeux, au city stade et sur le stade.

### Balayeuse :

- Date de son passage : 10 mai / 14 juin

### Projets :

- L'achat d'un nouveau tracteur avec reprise de l'ancien a été réalisé en avril.
- La création du trottoir route de Tilly est finalisée.
- La création du trottoir route de Brouay est en cours.
- L'aménagement des abords du monuments aux morts débutera fin mai / début juin.
- La remise en état de la grille du cimetière débutera en juin.

Beau printemps !

Votre équipe municipale